



La loi peut elle etre retroactive ?

Par **romy**, le **04/12/2009** à **19:50**

Bonjour,rnj'ai lu sur wikipedia que la loi est tournée vers l'avenir et n'est pas rétroactive comment faire valoir ce droit aupres de la mairie ? malheureusement les gens chargés de veiller à l'application des lois et decrets sont tres mal informés (comme tout un chacun d'ailleurs) et en toute bonne foi cela entraine des injustices aux conséquences désastreuses sur la vie des gensrje vous remercie de votre aide

Par **fabienne034**, le **05/12/2009** à **09:55**

Bonjour, rnrnla loi n'est pas rétroactive sauf si elle en dispose autrement !rnrnLe grand principe est que la loi pénale n'est pas rétroactive rnrntoutefois la rétroactivité in mitius est possible qyand la loi pénale nouvelle est plus douce.....rnrnPour tout savoir sur les problèmes juridiques:

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **00:48**

Bjr,rnrnLa rétroactivité d'une loi, c'est comme le port salut, c'est écrit dessus.rnrnIl suffit de regarder le texte sur legifrance ... s'il n'est pas dit que la loi est rétroactive, elle ne l'est pas par principe.rnrnCdt

Par **romy**, le **19/12/2009** à **19:53**

bonsoir et merci pour votre aide (ma messagerie avait classé le mail ds les courriers indésirables ce qui explique qu'il m'a fallu si longtemps pour réagir)